

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION DE LA COMMISSION DE REFORME DES MATERIELS**  
**DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS**  
**DU DEPARTEMENT DU RHONE ET DE LA METROPOLE DE LYON.**  
**ET**  
**DU DEPARTEMENT DU RHONE**

**I – Etendue de la consultation**

La consultation concerne l'ensemble des matériels que le Département du Rhône et le Service d'Incendie et de Secours du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon se proposent de mettre à la réforme.

Chacune des collectivités présente une liste distincte.

Les matériels et véhicules sont vendus en l'état, les renseignements les concernant, portés sur les listes n'ont qu'un caractère indicatif et ne sauraient être opposables aux vendeurs.

**II – Exposition des matériels mis en vente :**

- 1- **Pour le SDMIS** : pour tout rendez-vous, les candidats devront contacter au groupement Logistique : Philippe GALLARD au 04 78 78 58 21 qui fixera les dates de rendez-vous.
- 2- **Pour le Département du Rhône**: pour tout renseignement ou rendez-vous, les candidats doivent se reporter à la rubrique « Prise de Rendez-vous » du tableau du Département du Rhône.

**III – OFFRE**

Chaque offre doit être présentée sur une fiche de soumission présentée sous la même rubrique que ce règlement de consultation. Chaque fiche doit faire apparaître :

- 1- à quelle liste de matériel elle se rapporte (Département du Rhône OU SDMIS),
- 2- elle doit être intégralement complétée (indications concernant l'entreprise soumissionnaire, lot, type de matériel, montant) et signée.

Les offres de chacune des listes doivent être présentées sous enveloppes cachetées sur lesquelles figureront les mentions suivantes :

- Pour la liste du SDMIS : Commission de réforme des matériels du SDMIS  
Numéro du lot concerné
- Pour la liste du Département du Rhône: Commission de réforme des matériels du  
Département du Rhône  
Numéro du lot concerné

Les soumissions devront **impérativement** parvenir **avant la date indiquée** sur les listes qui vous sont présentées

- 1- Soit par courrier soit par dépôt directement au :  
SDMIS  
Groupement des Marchés et des Assurances  
Service des Marchés – Commission de réforme  
17, rue Rabelais – 69421 LYON Cedex 03

## **2- IV – Attribution des lots**

Les propositions seront examinées par la commission de réforme des matériels du SDMIS. Un compte-rendu de décisions sera établi et classera les soumissionnaires en fonction du critère de prix.

Les lots seront attribués au mieux disant. Les candidats retenus seront informés par courrier du (des) lot (s) qui leur a (ont) été attribué(s). Les soumissionnaires non retenus seront également informés.

## **V – Paiement et enlèvement des matériels**

Les acheteurs transmettront au SDMIS ou au Département du Rhône un chèque correspondant au montant des lots pour lesquels ils ont été retenus. Le chèque au nom du candidat retenu (ou chèque certifié) sera établi au nom de monsieur le Payeur Départemental du Rhône.

Ce paiement devra parvenir, à l'une ou l'autre des collectivités, dans un délai de 15 jours à compter de la date de réception du courrier. Passé ce délai, les collectivités se réservent la possibilité d'annuler la vente et de procéder à la vente du matériel au candidat suivant dans l'ordre des propositions.

Après réception du montant de la vente, un bon d'enlèvement sera délivré. L'acheteur dispose alors d'un mois pour procéder à l'enlèvement. Passé ce délai, les collectivités se réservent la possibilité de remettre en vente le matériel. Le paiement sera alors retourné à l'acheteur.

Toutes manœuvres nécessaires à la récupération des véhicules et matériels sur le site sont à la charge exclusive de l'acheteur qui devra prendre toutes les dispositions pour assurer un enlèvement sans pollution du site. Aucun moyen en matériel ou en personnel ne sera mis à disposition pour l'enlèvement.

## **VI- Le transfert de propriété**

**Il sera effectif au jour de la réception du paiement.**

Pour les véhicules mis en vente, les cartes grises seront remises aux acheteurs lors de cet enlèvement.

Il est rappelé que les véhicules et le matériel sont vendus en l'état. Les contrôles ou visites techniques n'ont pas été effectués. Aucun recours ne pourra être mis en œuvre contre le Département du Rhône ou le Service d'Incendie et de Secours du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon.

**FICHE DE SOUMISSION**

**SOUMISSIONNAIRE :**

**NOM (ou intitulé de l'établissement) :** **SIRET (n°) :.....**

**ADRESSE :**

**TELEPHONE :**

**TELECOPIE :**

**MATERIELS\* :**     Département du Rhône     SDMIS

**N° du (des) lot(s) :**

**Type de matériel :**

*\* Cochez la case de la collectivité proposant le lot souhaité*

**PROPOSITION**

**Somme proposée, en euros, pour le lot ci-dessus :**

**Soit en toutes lettres :**

Fait à :

Signature du soumissionnaire :

Le